

# Compte rendu de la séance plénière du

# Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel du

21 octobre 2022

Vos représentant(e)s SJA:

Maguy Fullana (CAA Paris)

Fabien Puglierini (TA Dijon)

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des TA et CAA s'est réuni en formation plénière le vendredi 21 octobre 2022.

Afin de faciliter la lecture, vous pouvez retrouver les points qui vous intéressent le plus en cliquant sur le lien correspondant : <u>Suivi des visites de juridiction</u>; <u>Examen des registres de santé et de sécurité</u>; <u>Bilan des accidents du travail</u>; <u>Interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État</u>; <u>Télétravail du greffe</u>; <u>Bilan formations (mentorat pour la formation en alternance)</u>; <u>Médecine de prévention</u>; <u>Protection des magistrat(e)s et agent(e)s dans les contentieux sensibles</u>; <u>Economies d'énergie</u>; <u>Bilan des cellules d'écoute</u>; <u>Situation du TA de Mayotte</u>; <u>Situation du TA de Nantes</u>; <u>Point sur la situation sanitaire</u>.

# 1. Suivi des visites effectuées par les délégations du CHSCT

La crise sanitaire a conduit à interrompre à plusieurs reprises et pendant de longues périodes les visites de juridiction par le CHSCT.

Vos représentant(e)s SJA avaient à plusieurs reprises insisté pour que ces visites reprennent dès que possible, y compris dans les juridictions ultra-marines.

Lors de ce CHSCT, le compte rendu de visite de quatre juridictions a été présenté : TA de Guyane, CAA de Toulouse, TA de Marseille, TA de la Nouvelle-Calédonie.

Les différents points à modifier ou à améliorer qui ont été identifiés sont traités ou en cours de traitement.

La situation du TA de Marseille a été particulièrement abordée en raison de plusieurs types de difficultés : luminosité et ergonomie des postes de travail, mauvaises odeurs et inondations en raison de problème de canalisation, ambiance thermique, et problèmes ou indisponibilité du réseau téléphonique en fonction de l'opérateur.

Il nous a été assuré de la mobilisation de la direction de l'équipement pour résoudre les trois premiers sujets.

S'agissant du réseau téléphonique, le problème de couverture concerne l'ensemble du quartier de la ville de Marseille et dépend de l'ARCEP. Vos représentant(e)s SJA ont néanmoins insisté pour que le Conseil d'Etat, en lien avec la cheffe de juridiction, saisisse la mairie afin d'appuyer des démarches auprès de l'ARCEP.

Votre juridiction est concernée? n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

# 2. Examen des registres de santé et sécurité au travail

Sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022, 8 observations ont été portées au registre de 5 juridictions, dont trois sont relatives à des comportements problématiques et même des actes d'intimidation envers des personnels de la juridiction administrative.

Dans l'ensemble, les mesures nécessaires ont été prises pour remédier aux difficultés signalées. En particulier, les mesures prises par une juridiction pour traiter des menaces, propos outrageants et actes d'intimidation d'un détenu à l'encontre des membres d'un tribunal ont été saluées.

Nous vous encourageons à faire usage de ces registres en tant que de besoin.

# 3. Bilan des accidents du travail survenus pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022

7 accidents de service ont été déclarés dont 5 accidents de trajet. Aucune mesure correctrice n'a été mise en place faute de nécessité, compte tenu de la nature des accidents.

Une juridiction n'a pas répondu à la demande des services s'agissant de l'existence d'accidents du travail : vos représentant(e)s s'en sont étonné(e)s et ont rappelé la nécessité de sensibiliser les juridictions sur l'obligation qui leur incombe en la matière afin que le CHSCT puisse exercer ses attributions.

# 4. Bilan et perspectives des interventions de la direction de l'équipement du Conseil d'État

L'avancement des opérations immobilières déjà engagées a été présenté et discuté lors d'une réunion préparatoire qui s'est tenue le 20 octobre en présence de vos représentant(e)s.

Le SJA a plus particulièrement abordé lors de cette réunion préparatoire :

- L'urgence à prendre des mesures pour sécuriser le TA de Dijon et mettre en place en particulier une véritable séparation des flux ;
- La problématique de séparation des flux du TA de Strasbourg: aucune mesure n'est envisagée avant le projet de relogement de la juridiction qui ne devrait pourtant pas intervenir avant 2024 d'après les informations transmises;
- Le relogement du TA de Montreuil et de la CNDA dans un bâtiment commun : le projet pourrait être modifié en fonction de la réforme de la CNDA tout en conservant le même bâtiment dont les espaces sont modulables ;
- Le relogement du TA de Mayotte: un projet de déménagement est effectivement envisagé mais les délais de mise en œuvre et de déménagement n'ont pas pu nous être précisés.

Vos représentants SJA se tiennent à votre disposition pour obtenir des informations sur les travaux prévus dans votre juridiction (contact : sja@juradm.fr).

# 5. Bilan relatif au télétravail des agent(e)s de greffe

Le bilan a été présenté en séance : près de 60,5 % des agent(e)s de greffe sont en télétravail dans les TA-CAA ; les agent(e)s de catégorie A et B télétravaillent plus que les agent(e)s de catégorie C. Dans la très grande majorité des cas, en TA comme en CAA, les agent(e)s télétravaillent un à deux jours par semaine.

# 6. Bilan Formations

# Santé, sécurité et travail

La formation des assistant(e)s de prévention est prévue sur 5 jours scindés en deux sessions au CFJA.

Vos représentant(e)s SJA ont salué l'organisation de formations en présentiel sur ce sujet et demandé qu'une décharge d'activité pour suivre cette formation soit octroyée, au-delà des cinq jours de formation ouvrant droit à décharge prévus pour la formation continue des magistrat(e)s.

Des formations peuvent également être organisées en juridiction sur le thème de la santé, de la sécurité et du travail à destination de l'ensemble des magistrat(e)s et agent(e)s sous réserve d'un minimum de participant(e)s : si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef(fe) de juridiction.

Vos représentant(e)s SJA ont également insisté sur la nécessité de former les représentant(e)s du personnel et notamment ceux siégeant au CHSCT. Compte tenu de la réforme à venir du CHSCT, ces formations seront organisées après les élections professionnelles des greffes (fin d'année) et concerneront outre les sujets stricto sensu de la santé, de la sécurité et du travail les sujets égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

Il a été de nouveau insisté sur la nécessité d'organiser ces formations en présentiel et non en visio.

Il nous a été assuré que les sessions de formation seraient proposées sur site au CFJA.

Présentation du dispositif de mentorat pour les magistrat(e)s formé(e)s en alternance

Ce dispositif a été présenté longuement en CSTA, lors duquel les élu(e)s SJA avaient déploré l'absence de décharge d'activité prévue pour les mentor(e)s.

Un bilan d'expérience sera réalisé à la fin de la formation.

# 7. Médecine de prévention

Deux fiches ont été présentées par la médecin de prévention du Conseil d'Etat, l'une relative au cannabis et au travail et l'autre sur le virus Mokeypox (variole du singe).

Nous avons remercié la docteure Brami pour ces fiches très utiles et précises et comme à chaque fois invité le gestionnaire à assurer la plus large diffusion à ces fiches. Leur mise en ligne ne suffit pas. Le flash info du CHSCT est un bon vecteur mais une communication régulière devrait être assurée.

Pour mémoire, une rubrique dédiée à des fiches thématiques en ligne (par ex. alcool, risques psychosociaux, troubles musculosquelletiques etc.) est disponible sur l'intranet ICI.

# 8. Questions diverses

Protection des magistrat(e)s et agent(e)s

Vos représentant(e)s ont rappelé que la sécurisation des locaux et la définition de lignes directrices claires en cas de menaces ou d'agressions verbales et physiques constituaient une priorité absolue.

En réponse, le secrétaire général du Conseil d'Etat nous a confirmé, comme à l'occasion des précédentes séances, son souhait d'avancer sur le sujet et de diffuser des lignes directrices claires, qui se font pourtant trop attendre.

Vos représentant(e)s SJA ont également souhaité aborder la question du traitement des contentieux sensibles.

Outre les mesures curatives appropriées qui sont particulièrement importantes et sur lesquelles il convient d'insister (protection fonctionnelle, soutien de l'institution tant au niveau local qu'au niveau du CE, appui dans le cadre des procédures pénales au-delà du seul octroi de la protection

fonctionnelle et dépôt de plainte de l'institution), le SJA a également insisté pour qu'une réflexion soit menée concernant les mesures préventives à prendre sur la base de premiers retours d'expériences remontés par les collègues : anonymisation des rôles et des noms des magistrat(e)s et agent(e)s, communiqué de presse pédagogique tant au niveau du TA que de la CAA et/ou du CE, dispositif de veille sur les réseaux sociaux, gestion de la presse notamment locale etc.

Pour les contentieux pour lesquels une anonymisation serait décidée, vos représentant(e)s SJA ont évoqué la possibilité que les parties qui auraient seules accès à une décision non anonymisée soient informées de cette anonymisation et des dispositions pénales réprimant notamment les menaces et la communication, notamment sur les réseaux sociaux, de l'identité des magistrat(e)s ou de leur localisation, en vue de les exposer à un risque direct d'atteinte à la personne ou aux biens (cf. article 223-1-1 du code pénal). Une réflexion sur l'anonymisation des noms y compris à l'égard des parties devrait également pouvoir être menée pour les contentieux les plus sensibles.

Le secrétaire général du Conseil d'Etat a reconnu l'importance du sujet et émis la proposition de mener une réflexion en lien avec la MIJA.

### Accessibilité des informations en matière de santé et de sécurité au travail

Le secrétariat général a indiqué à la demande des représentant(e)s du personnel que ces informations étaient régulièrement mises à jour et diffusées par l'intermédiaire du réseau des assistant(e)s de prévention.

# Plan pour les juridictions concernant les économies d'énergie

Ce plan a été présenté en séance. Il comporte plusieurs axes :

- Chauffage (19°) et baisse de la température quand les locaux sont inoccupés, le week-end etc.
- Electricité: une rationalisation des équipements énergivores dans les juridictions est prévue. S'agissant de l'éclairage des locaux: il a été rappelé les mesures de bon sens à respecter à savoir éteindre la lumière quand on sort du bureau, éteindre l'ordinateur le soir etc. Des détecteurs de présence pour l'éclairage des parties communes seront installés (sanitaires, escaliers, couloirs etc.) et les ampoules seront remplacées par des LED.
- Transport: il est prévu que le <u>forfait mobilités durables</u> soit cumulable avec le remboursement à hauteur de 50 % des abonnements aux transports en commun.

#### Bilan audit des cellules d'écoute

La mission d'audit travaille sur les cellules d'écoute sur les risques psychosociaux et les discriminations et violences sexuelles et sexistes. Les organisations syndicales ont été auditionnées.

Une réflexion sera menée après la présentation des conclusions du rapport.

# Situation du TA de Mayotte

Un nouveau point a été fait sur la situation du tribunal administratif de Mayotte qui connaît une augmentation importante de ses entrées : pour 2022, 6000 requêtes ont été enregistrées dont

5000 en référé. Cette charge pèse sur les magistrat(e)s en résidence au TA de la Réunion et les greffes dont il convient de reconnaître à leur pleine mesure leur engagement (ce qui passe notamment par des effectifs ajustés et la mise en œuvre de plusieurs des propositions du groupe de travail sur l'attractivité des juridictions ultra-marines).

Le secrétaire général a indiqué que les effectifs de greffe étaient en cours de stabilisation. Il a fait part de sa volonté d'adapter les effectifs au plus près des besoins de la juridiction et de son souci d'assurer un dialogue régulier mené avec le chef de juridiction et le greffier en chef.

#### Situation du TA de Nantes

La situation du TA de Nantes a été évoquée en raison du très fort dynamisme du contentieux des visas qui mobilise les personnels en place, dans un contexte de tension des effectifs, au détriment du traitement des autres contentieux.

Le secrétariat général du CE a indiqué que la situation du TA était suivie avec attention et qu'un point sur les besoins serait réalisé dans le cadre du dialogue de gestion.

### Point sur la situation sanitaire

La situation sanitaire est globalement maîtrisée notamment sur le plan hospitalier même si le taux d'incidence augmente.

La docteure Brami a rappelé les règles désormais habituelles en la matière : port du masque en présence d'une personne vulnérable, aération des espaces collectifs et des salles de réunion, isolement en cas de test positif ou de symptômes, test en cas de contact à risque.